

7 février 2017

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 7 février 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Jacques Jasmin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Quatre résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2017;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payable et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Modification de la résolution 2017-01-04 concernant le dossier à présenter à la CPTAQ-Dossier Robert Cleary;
8. Résolution adressée au MTQ pour demander la signalisation de notre halte routière;
9. Résolution adressée au MTQ pour demander des correctifs concernant la circulation de la route 243 ;
10. Résolution pour autoriser le paiement des plans de réaménagement du 142 Principale Est à même le fonds « caisse populaire »;
11. Résolution pour accepter les recommandations de paiement déposées par Avizo pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration pour les lots 1 à 3;
12. Suivi-Avizo : honoraire surveillance des travaux;
13. Entente avec les propriétaires du 441 principale Ouest concernant le point d'eau;
14. Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale;
15. Résolution pour autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur;
16. Dossier pour le non-paiement des taxes;
17. Route du patrimoine du Val-Saint-François;
18. Voirie;
19. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
20. Comité;

2017-02-11

21. Affaires nouvelles :
 - 21.1 Annulation d'une facture de raccordement au réseau d'égout;
 - 21.2 Partage des frais d'installation du service de Cooptel à l'ancien bureau municipal ;
22. Période de questions
23. Levée de la session;

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. Serge Dion dépose une plainte concernant le chemin Arnold;

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-02-12

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017.

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 10 janvier 2017;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Marc Gilbert conseiller et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2017 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant: aucun

1. Maison des jeunes; le versement a été fait;

M. le maire appelle le point suivant.

2017-02-13

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Maurice Boudreau

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 755,69 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	2 528,29 \$
TRANSPORT	17 735,51 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	3 828,19 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	121,89 \$
LOISIRS ET CULTURES	- \$
ADMINISTRATION	1 356,75 \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	9 624,69 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	339,96 \$
	<u>43 290,97 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
TPS à recevoir	1 572,81 \$
TVQ à recevoir	1 568,94 \$
FTQ	310,07 \$
TOTAL	<u>46 742,79 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	3 000,60 \$
Salaire déboursé durant le mois	4 788,58 \$
Grand total	<u>54 531,97 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2017-02-14

6.1. ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle veut offrir plus de services à sa population;

Considérant que le projet d'achat d'un défibrillateur est onéreux et n'était pas prévu au budget;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Patrice Brien, appuyé par Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-

Rochelle s'approprie le montant de deux mille dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-sept sous (2018.97\$) du versement final de l'année 2016 provenant la Cour municipale pour faire l'achat du défibrillateur;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-02-15

6.2 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR ÉLARGIR LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE;

M. Patrice Brien, conseiller de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle annonce qu'à une prochaine séance du conseil qu'il y sera présenté un règlement pour élargir la protection des sources d'eau potable.

2017-02-16

6.3 RÉOLUTION D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ!

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Patrice Brien :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitaó, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-02-17

7. APPUI A LA DEMANDE DE M. ROBERT CLEARY AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'UTILISATION À DES FINS RÉSIDENIELLES UNE PARTIE DU LOT 5 423 706 ET UNE PARTIE DU LOT 4 992 140.

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appui la demande de certificat d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation a une fin résidentielle d'une partie du lot 5 423 706 et d'une partie du lot 4 992 140 ;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale ;

Considérant que la municipalité souhaite plus de résidences dans son périmètre urbain ;

Considérant que les limites de la partie du lot visé par la demande sont adjacentes au périmètre urbain ;

Considérant que la proximité des résidences limite la culture du sol à l'endroit visé par la demande ;

Considérant que M. Pascal Gonin formule une demande d'inclusion dans la zone agricole un lot (2 238 598) zoné blanc et d'une superficie de 4 158,8 m² ;

Considérant que les critères énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* amènent à la conclusion que le potentiel agricole environnant n'est pas menacé ;

Considérant qu'une résolution du conseil municipal est requise dans le cadre d'une demande d'autorisation après de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande formulée par M. Robert Cleary pour une partie du lot 5 423 706 et d'une partie du lot 4 992 140 ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-02-18

8. PANNEAU DE SIGNALISATION POUR NOTRE HALTE ROUTIÈRE SITUÉE À L'ENTRÉE DE LA RUE PRINCIPALE EST (ROUTE 243)

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR PATRICE BRIEN
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'installer la signalisation indiquant une halte routière à l'entrée de la Principale Est (route 243) située dans le parc René Vel de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

QUE cette halte possède un pavillon « Roger Auclair » quatre saisons avec table de pique-nique;
Que deux autres secteurs y sont aménagés avec des gazébos et tables de pique-nique;
Que lors de la période estivale (mai à octobre) nous y installons une toilette chimique pour le bien être des voyageurs;
Que cette halte est accessible toute l'année;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à la l'unanimité des conseillers présents

2017-02-19

9. INTERSECTION PRINCIPALE EST (243) ET SAINTE-ANNE NORD ET CONTRÔLE DE LA CIRCULATION

Considérant que nous vous avons déjà demandé une étude de circulation pour cette intersection;

Considérant que nous constatons que la vitesse est le principal problème dans le noyau du village ;

Considérant qu'un panneau radar a été installé en novembre et que le rapport fait état de vitesse excessive dans le milieu du village;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande d'abaisser la vitesse de 50km à 30km;

Que l'implantation d'un arrêt à l'intersection Principale Est et Sainte-Anne Nord et Sud soit également envisager et ou un arrêt avec œil magique qui détecte la présence de véhicule pour éviter les arrêts inutiles;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-02-20

10. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES PLANS DE RÉAMÉNAGEMENT DU 142 PRINCIPALE EST À MÊME LE FONDS CAISSE POPULAIRE

Considérant que nous avons prévu des travaux de réaménagement au 142 Principale Est;

Considérant que nous avons créé une réserve Fonds Caisse populaire en prévision de travaux de réaménagement;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil s'approprie la somme de sept mille sept cent soixante-dix dollars (7770\$) de la réserve Fonds Caisse populaire pour la réalisation des plan en prévision des travaux;

Que les correctifs aux plans soient exécutés avant le paiement;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-02-21.1

11. RÉOLUTION CONCERNANT LE PAIEMENT DU LOT 1 À 3 RECOMMANDÉE PAR AVIZO EXPERTS-CONSEIL

Il est proposé par Marc Gilbert

Appuyé par Réal Vel

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les recommandations d'Avizo Experts-Conseils pour le paiement du décompte progressif no 1 pour les lots de 1 à 3 :

Que nous avons reçu la recommandation d'Avizo Experts-Conseils pour accepter le décompte progressif **no 1- lot 1** de Pompaaction Pointe-Claire;
Que les travaux réalisés jusqu'au 23 décembre 2016, s'élèvent à dix-neuf mille cent soixante-six dollars et 10 sous (19 166.10\$) incluant les taxes pour les deux factures émises à ce jour;

Que nous avons reçu la recommandation d'Avizo Experts-Conseils pour accepter le décompte progressif **no 1- lot 2** de CWA inc;
Que les travaux réalisés jusqu'au 31 janvier 2017 s'élèvent à onze mille neuf cent trente dollars et quatre-vingt-seize sous (11 930.96\$) incluant les taxes de la facture #001;

Que nous avons reçu la recommandation d'Avizo Experts-Conseils pour accepter le décompte progressif no **1- lot 3** de T.G.C. inc. ;
Que les travaux réalisés jusqu'au 30 janvier 2017 s'élèvent à quarante-deux mille quatre cent vingt dollars et huit sous (42 420.08\$) incluant les taxes;
Que ce montant comprend une retenue contractuelle de 10% du montant avant taxes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. AVIZO : HONORAIRE DE SURVEILLANCES DES TRAVAUX

Le conseil re- mandate Mme René, pour faire une vérification du nombre d'heures mentionnées pour la surveillance des travaux jusqu'à maintenant et avoir un estimé de celles prévues pour la fin des travaux.

13. ENTENTE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU 441 PRINCIPALE OUEST CONCERNANT LE POINT D'EAU

Le point est remis à une séance ultérieure. Le modèle sera soumis à notre avocate pour validation.

2017-02-22

14. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Patrice Brien
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle l'adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale;
Que les frais de huit cent cinquante-neuf dollars et cinquante-quatre sous(859.54\$) seront pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-23

15. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Patrice Brien
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'achat d'un nouvel ordinateur selon la soumission déposée par La Paperasse au montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (999\$) plus les taxes applicables;
Que la dépense sera prise à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. DOSSIER POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES

Aucun dossier ne sera déposé à la MRC du Val-Saint-François pour non-paiement de taxes.

17. ROUTE DU PATRIMOINE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Nous demandons une rencontre pour mieux comprendre le dossier.

18. VOIRIE

Tout va bien, nous n'avons pas de plainte concernant le déneigement.

* Mme René quitte à 20h45 et est de retour à 20h48

19. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

2017-02-24

19.1 ÉCHEC AU CRIME

Proposé par Patrice Brien

Appuyé par Réal Vel

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise MM. Louis Coutu, maire ainsi que Denis Vel, conseiller à nous représenter lors du souper « Échec au crime » qui aura lieu le jeudi le 6 avril 2017 à 18h au Centre Julien-Ducharme;

Que l'achat de deux (2) billets au coût de quatre-vingt-dix dollars (90\$) chacun pour un total de cent quatre-vingt dollars (180\$) soit pris dans le budget don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. COMITÉ

Rien de spécial à communiquer

2017-02-25

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 ANNULATION D'UNE FACTURE DE BRANCHEMENT D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR RUE DE LA ROCHELLE

Considérant que le réseau d'égout est régi par le règlement 236 « Règlement décrétant les travaux d'égout sur la rue Rochelle, ainsi que son mode de financement »

Considérant qu'il y est stipulé : « Raccordement des résidences sur le parcours du dit intercepteur »;

Considérant que le lot 2 456 250 est venu se raccorder en passant par le lot 2 456 249 ce qui fait qu'il n'est pas sur le parcours du dit intercepteur;

Considérant que le propriétaire a assumé tous les frais pour son raccordement et la municipalité avait déjà installé l'entrée sanitaire devant le lot 2 456 249 ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Patrice Brien, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renonce à la facturation du trois milles dollars (3000\$) stipulé dans le règlement #236;

Qu'un avis sera envoyé au propriétaire pour l'informer de ce changement et de l'annulation de ce compte;

M. le maire demande le vote : un vote contre et tous les autres sont d'accord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

2017-02-26

21.2 FRAIS DE RACCORDEMENT AU SERVICE TÉLÉPHONIQUE AVEC COOPTEL

Considérant que nous avons besoin d'une ligne de téléphone pour le raccordement de notre système d'alarme;

Proposé par Marc Gilbert

Appuyé par Denis Vel

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de défrayer une partie des frais de raccordement au service de téléphonie de Cooptel pour le 145 de l'Église;

Que notre partie représente la somme de quatre-vingt-cinq dollars (85\$)

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-02-27

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée il est 22 h 05.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

16 février 2017

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 16 février 2017 à 19 h 00 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire

M. Patrice Brien, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

M. Maurice Boudreau, conseiller

Absents : M. Denis Vel, M. Jacques Jasmin, M. Marc Gilbert, conseillers

Les membres présents forment le quorum.

Tous reconnaissent avoir reçu la convocation dans le délai requis par le CM.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2017-02-28

**1. RÉSOLUTION CONCERNANT LA PROMESSE DE CÉDER LA
SERVITUDE DE PRISE D'EAU**

Considérant que nous avons entrepris une démarche auprès des propriétaires du 441 Principale Ouest lot 2238726 pour y aménager une borne sèche pour le service d'incendie tel que recommandé par le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François;

Considérant que nous en sommes venus à une entente à la satisfaction de toutes les parties;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. le maire Louis Coutu ainsi que Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité la dite entente de cession de servitude concernant la borne sèche;

Que cette dite entente précède l'acte notarié qui suivra lorsque l'installation sera terminée;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-02-29

02. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée il est 19 h 10.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-
verbal le maire est réputé avoir
signé toutes les résolutions »